



***Compte rendu d'exécution :***  
***ENQUETE SUIVI FREQUENTATION***  
***PECHEUR OMBRE/TRUITE LOIRE ET***  
***ALLIER***  
**2020-2021**

**Dossier : 20 017894 01 58179**

**Programme : P144**

**Bénéficiaire : FEDER. PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE HAUTE-LOIRE**

**Opération P144O001**

**Imputation : 937 76 6574**

**Centre de Responsabilité GDA : ENV (Site Clermont-Ferrand)**





## Synthèse des enquêtes pêcheurs sur le nouveau parcours trophée de la Loire à Coubron – saisons 2020 / 2021

P. ROA - Technicien FDPPMA43

### Rappel du contexte

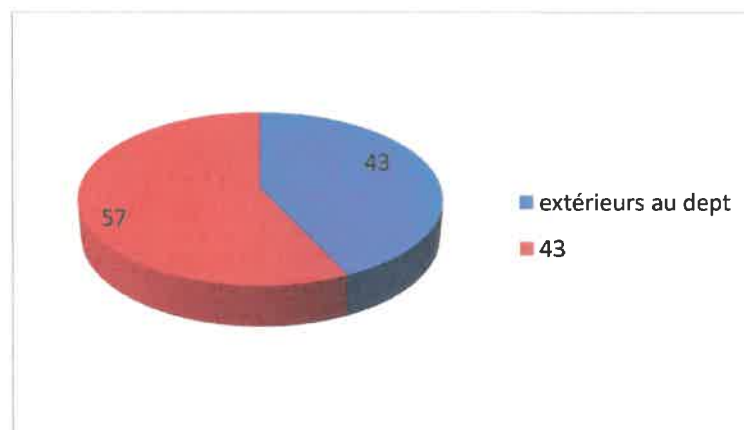
Dans le cadre du projet halieutique « parcours trophée » engagé par la Fédération de pêche de Haute Loire (et l'entente de 3 AAPPMA dénommée UHLA – Union Halieutique de la Loire Amont), il est décidé de réaliser un suivi de terrain auprès des pêcheurs de loisir. La demande est forte et les pêcheurs pratiquant des techniques dites sportives sont à la recherche de parcours salmonidés de qualité (ombre communs, grosses truites). Il s'agit aussi, pour ce parcours, de caractériser le développement de la pratique de la pêche en arrière-saison.

De grosses truites arc-en-ciel sont déversées chaque année au mois de septembre (350 kg représentent environ 300 poissons sur 2 km de parcours), auxquelles se rajoutent une population d'ombres communs rhénans introduite ces dernières années. Les truites ne pouvant être prélevées (fenêtre de capture permettant de conserver 4 truites entre 25 et 35 cm), elles profitent au plus grand nombre de pratiquants pendant plusieurs mois, voire plusieurs saisons de pêche.

Les enquêtes de terrain ont démarré en septembre 2020 jusqu'à la fin de la saison 2021. Elles sont parfois réalisées en même temps qu'une mission de police de la pêche. Tous les pêcheurs ne sont pas forcément enquêtés lors des sorties, c'est un choix aléatoire mais parfois arbitré par un impératif de police de la pêche.

### Evaluation de la fréquentation et de l'origine des pêcheurs

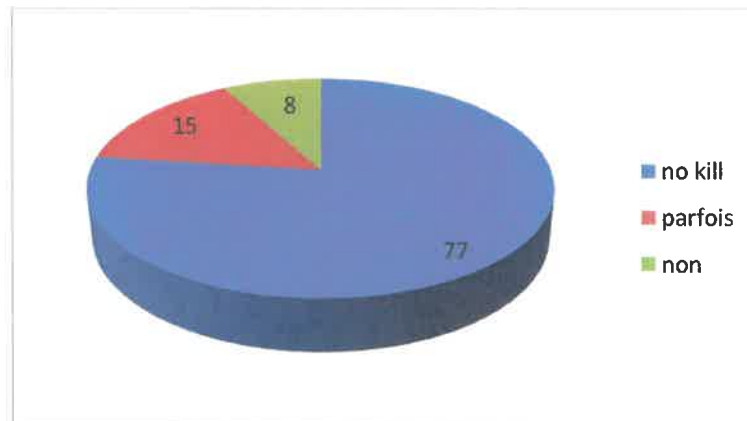
La fréquentation a largement évolué à la hausse sur ce joli petit secteur de Loire méconnu classé en 2° catégorie.



**43 % des pêcheurs viennent d'autres départements limitrophes ou d'autres régions spécifiquement pour découvrir le parcours.**

**57 % sont des pêcheurs originaires du département mais environ 50 % de ces pratiquants viennent spécifiquement pour le parcours. Ils ne le connaissaient pas avant.**

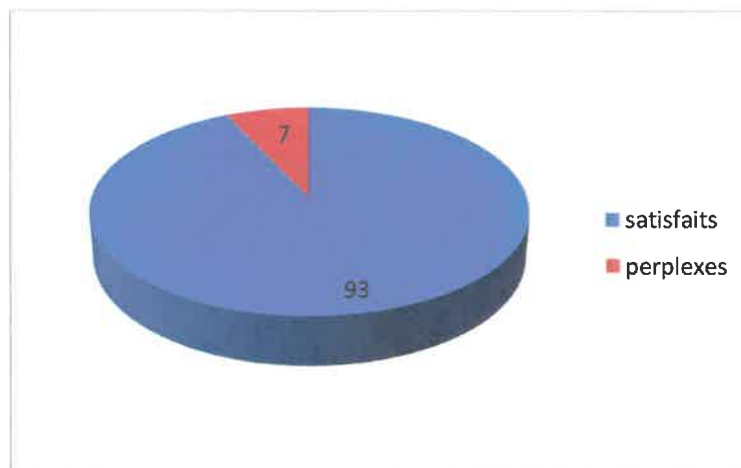
### Pratique de no-kill par les pêcheurs du parcours



La grande majorité des pêcheurs pratiquent et préfèrent le no-kill, globalement ils s'expriment tous leur souhait pour la pêche en no-kill en 2° catégorie.

### Evaluation de la satisfaction halieutique

La satisfaction porte sur la qualité de la rivière et du paysage, la qualité de la pêche et des poissons.



**93 % des pêcheurs enquêtés sont totalement satisfaits.** Au-delà des enquêtes, nous recevons même des retours positifs de pêcheurs contrôlés ailleurs que sur le parcours. **La diffusion sur les réseaux sociaux d'avis, photos et vidéos spontanés de pêcheurs satisfaits est également un excellent indicateur.**

**3 guides de pêche** font partie des personnes enquêtés. 2 guides viennent du département voisin (48) où ils n'ont pas de parcours de 2° catégorie.

**7 % des pêcheurs restent perplexes.** Il s'agit de pêcheurs locaux habitant à proximité immédiate du parcours.

### Analyse globale de la satisfaction liée à ce parcours spécifique

Les pêcheurs sont de plus en plus nombreux à chercher des parcours de pêche salmonidés en 2° catégorie permettant de prolonger les plaisirs de la pêche à la ligne en arrière-saison. En effet, les saisons de pêche en 1° catégorie sont chaque année plus difficiles au regard des conditions hydro-climatiques qui se dégradent.

La fréquentation grandissante et l'excellente satisfaction des pêcheurs (dont 3 guides de pêche) justifient l'intérêt de ce parcours. Certains pêcheurs témoignent partir à l'étranger à cette époque de l'année pour le même type de parcours de pêche (Espagne/Italie...). Ils sont donc plutôt satisfaits que de tels parcours voient le jour en Haute Loire. Ils félicitent la Fédération de Pêche.

Les retombées économiques pour les commerçants locaux (commune de Coubon) sont difficiles à appréhender et certainement faibles mais ce n'est pas non plus négligeable.

Cependant ce type de parcours doit être créé avec parcimonie, sur des tronçons adaptés et avec une réelle analyse en amont par les services développement et promotion de la fédération. Ce n'est pas un modèle de gestion à adapter partout.

### Rappel du contexte

Dans le cadre du projet halieutique « ombre commun » engagé par la Fédération de Haute Loire en partenariat avec le CNSS, les élus de la Fédération ont souhaité réaliser une enquête de terrain auprès des pêcheurs d'ombres communs pratiquant l'Allier en Haute Loire sur son parcours de 2° catégorie allant du pont de St Arcons (début parcours de 2° catégorie) à Villeneuve d'Allier (zone d'étude)

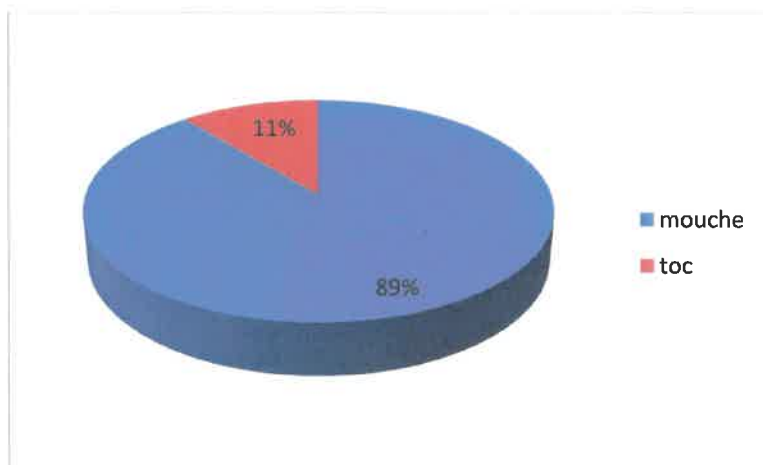
Les pêcheurs notamment ceux pratiquant des techniques dites sportives sont de plus en plus nombreux à se déplacer à la recherche d'ombre commun, poisson d'intérêt halieutique reconnu en arrière-saison. (septembre à décembre).

Ce document présente le résultat des enquêtes réalisées sur l'ensemble des saisons 2020 et 2021, largement impactées par le Covid.

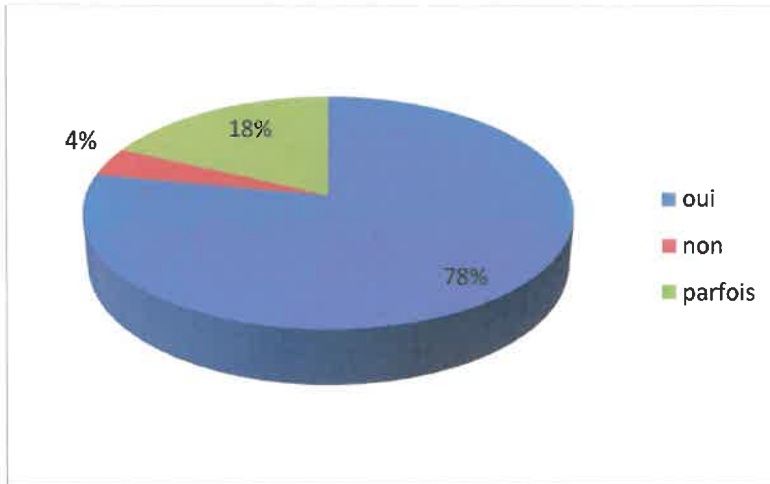
### Principaux objectifs de l'enquête :

- Evaluation de la fréquentation halieutique
- Evaluation de la satisfaction halieutique
- Améliorer nos connaissances sur les pêcheurs, leurs pratiques et leurs captures

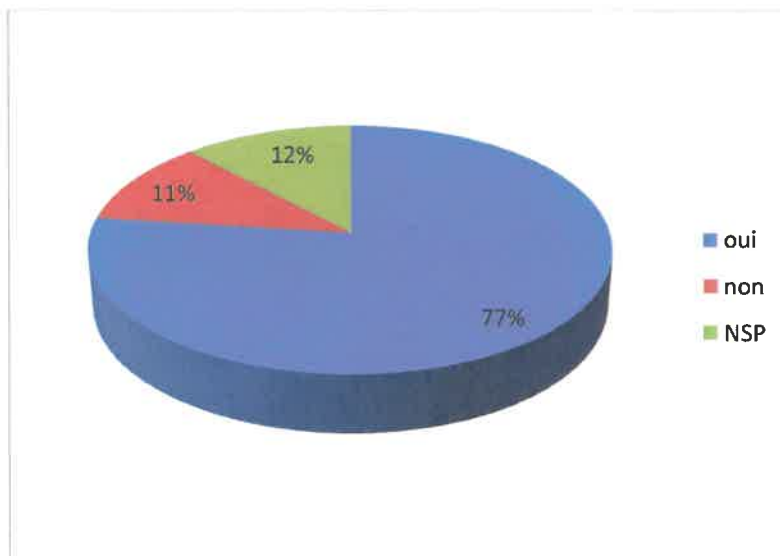
- 
- Nb de pêcheurs enquêtés = 44 pêcheurs enquêtés in situ (11 en 2020 et 23 en 2021)
  - Saisonnalité de l'enquête : automne (septembre à décembre, hors exception)
  - Technique de pêche pratiquée :



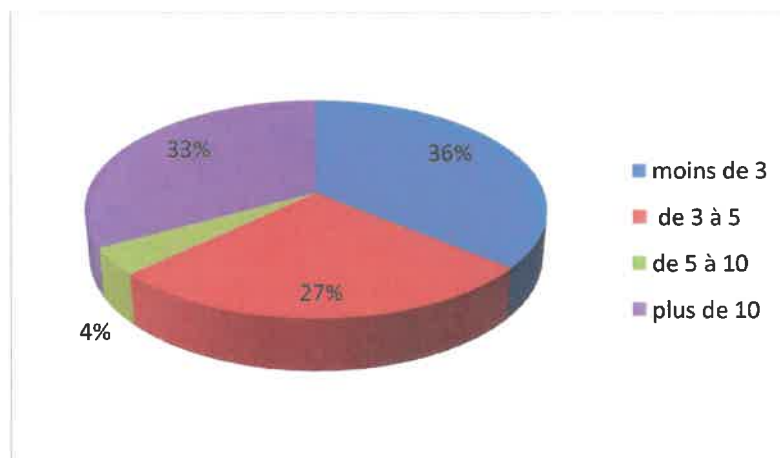
- Pratique du no-kill :



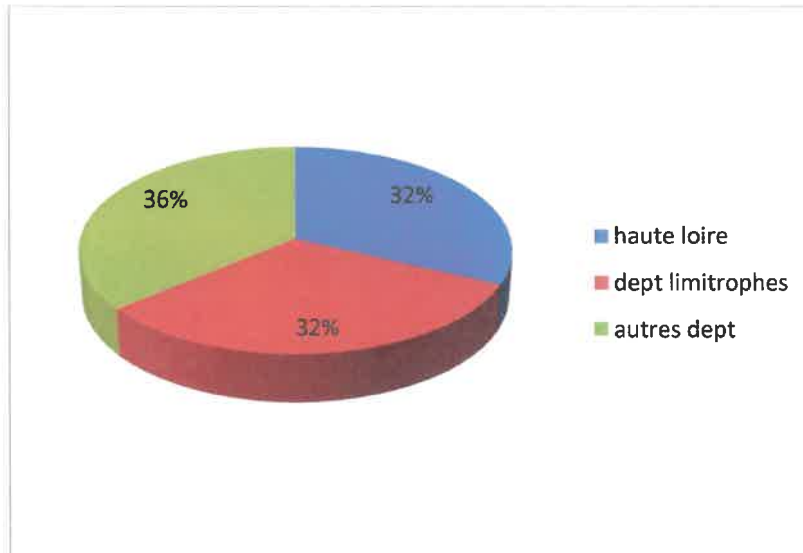
- Satisfaction :



- Estimation du nombre de sorties / an / pêcheur :



- Origine des pratiquants :



### Interprétation des résultats

Les pêcheurs d'ombres communs sont majoritairement des pêcheurs à la mouche fouettée et une grande majorité d'entre eux pratiquent à la nymphe même si la saison 2021 a été particulièrement productive en surface (pêche en sèche). Les pêcheurs au toc enquêtés utilisent également la nymphe quand les appâts naturels ne donnent rien. La suprématie de la pratique des nymphes artificielles règne donc.

La majorité des pêcheurs étant très satisfaits de l'environnement naturel qu'offre la vallée de l'Allier ainsi que du résultat de leur pêche (no-kill). Ils reviennent un peu plus nombreux chaque saison depuis 2019 en espérant une réussite équivalente en terme de capture. Par contre, quand on les interroge, ils n'ont pas de réelle exigence sur l'origine des poissons. Ils espèrent que la fédération fait ce qu'il faut pour assurer une population d'ombres communs riche et pérenne.

La diffusion du projet halieutique « ombre commun » sur les réseaux sociaux a contribué à une hausse significative de la fréquentation halieutique depuis 2019.

Une nouvelle vidéo réalisée par la fédération en novembre 2021 a été très appréciée. Diffusée sur la chaîne you-tube de la Fédération (+FB) et celle des « Mordus de la truite » (prestataire), elle comptabilise près de 10 000 visionnages (9820 vues au 20/10/2022).

L'origine des pêcheurs est constituée de un tiers de locaux (43), un tiers de pêcheurs résidant dans les départements limitrophes et enfin un tiers venant de plus loin. De nombreuses sorties clubs ont lieu chaque année notamment le CPSFV (42-43) et le GPS Décines (69). Plusieurs guides de pêche officient également sur le secteur (43, 63 notamment).

**La vallée possède donc un réel attrait de tourisme halieutique notamment sur cette espèce en arrière-saison.**

